

Du côté des Curistes

Le 6^{ème} congrès a eu lieu les 12 et 13 septembre 2018 dans la station du Mont-Dore (63) où la FFCM (Fédération Française des Curistes Médicalisés) a vu le jour il y a 18 ans. Un congrès ouvert sous le signe de l'indépendance, de l'union et de l'action.

L'Assemblée Générale du jeudi 13 septembre a accueilli des représentants d'associations, de France Assos Santé, et des spécialistes de la médecine thermique. Cette Assemblée Générale a démarré par le message du Pr. Solimene, Président de la Fédération Mondiale du Thermalisme (FEMTEC), qui a salué le rôle de pionnier de la FFCM et l'a encouragé à poursuivre ses actions.

Le dernier congrès ayant eu lieu en 2014, le Président a tenu à faire un rapide récapitulatif des actions entreprises par la FFCM depuis cette date.

2014

Nous retiendrons particulièrement notre présence aux entretiens de Bichat, au 10^{ème} anniversaire de l'Association Française pour la Recherche Thermale à l'Académie de Médecine, le lancement de notre nouveau site internet, et le partenariat avec la revue l'Officiel du Thermalisme.

2015

L'Alerte FFCM contre le décret voulant exclure la médecine thermique des contrats de base des complémentaires santé obligatoires. Les salariés du privé (hors ALD, AT, MP) sans moyens auraient dû payer le ticket modérateur thermal (35% du prix de la cure). L'action opiniâtre de la FFCM, a incité le Ministère à réviser ses positions.

Cette année marque l'extension de notre présence dans le secteur thermal, et le début de la diversification de notre action solidaire, étendue aux patients hors du domaine de la cure.

En interne, M. Guy Patin a été désigné délégué chargé du handicap, et M. Jean-Maurice Raoult délégué chargé des relations avec la CAMIEG à propos du Tiers Payant mutualiste.

2016

La consolidation des 3 principes "**Indépendance - Union - Action**" qui fondent notre engagement en faveur de l'accès à des soins de qualité pour tous en respect des orientations du Conseil National de la Résistance. (voir Echos de 2017).

Interventions de la FFCM auprès des curistes dans différents établissements thermaux.

Interventions auprès de certains établissements thermaux afin qu'ils tiennent compte de l'état de santé de leurs patients handicapés.

2017

Année marquée par des événements importants et par l'augmentation de notre activité. En priorité, nous citerons la fondation de l'Union Nationale des Associations Agréées du Système de Santé (U.N.A.A.S.S) par 72 associations (dont la FFCM) le 21 mars 2017. Il s'agit d'un événement historique à l'échelle de la vie associative en santé connue sous l'appellation "**France Assos Santé - La voix des usagers**".

Nous avons fait une saisine auprès de la CNPT de novembre 2017 contre le projet de restriction du linge de cure, voire même la suppression des peignoirs (à suivre en 2018).

Notre agrément national (2017 à 2022) accordé par le Ministère de la Santé a été renouvelé.

2018

L'événement phare de la période, est la décision de saisir le Conseil d'État pour contester 5 dispositions de la nouvelle Convention Nationale Thermale (CNT) allant de 2018 à 2022. Malgré nos avertissements, le Ministère de la Santé a approuvé cette CNT concoctée par l'Assurance maladie et le syndicat des établissements thermaux.

Les 5 dispositions néfastes concernent :

- 1) **La réduction du linge** avec un risque de mise en danger de la santé, d'atteinte à la dignité et de rupture d'égalité des curistes.
- 2) **Le Prix Limite de Facturation (PLF)** dont le niveau est contestable.
- 3) **L'exclusion de la représentation**, à titre consultatif, des patients au sein de la Commission Paritaire Nationale du Thermalisme (chargé de l'application et de l'évolution de la CNT).
- 4) **L'introduction de mesures** restreignant la communication des comptes-rendus de la CPNT.
- 5) **La "charte des curistes"** ne prévoyant pas d'associer les représentants des curistes à sa rédaction.

Notre avocat a transmis au Conseil d'État un mémoire sommaire et un complémentaire, et nous attendons la réponse du Ministère de la Santé.

Attention aux méfaits réunis d'une publicité inadaptée et d'une financiarisation qui alimentent : "**une confusion certaine entre ce qui est médical et ce qui est bien être**". Cette publicité calamiteuse donne une fausse image des curistes et permet aux adversaires du thermalisme social de nous dénigrer.

Nous remercierons les parlementaires de tout bord pour leurs soutiens et leurs interventions efficaces auprès du Ministère de la santé.

Si un succès total n'est jamais certain, il n'en reste pas moins que la FFCM a pris ses responsabilités, **dans l'intérêt des 800 000 curistes de France**, et non de ses seuls adhérents.

Au regard de nos réussites depuis 18 ans, de nos échecs, de nos erreurs et de nos imperfections, nous rappelons que nous ne sommes pas des professionnels, mais des bénévoles dévoués, prenant du temps pour s'occuper des autres du mieux que nous pouvons, dans les limites des moyens donnés grâce à vos cotisations. Nous ne réclamons aucune subvention, pour être libre de nos actions, et **la cotisation de base de 10 €** est inchangée depuis 2002.

Si vous souhaitez nous soutenir et adhérez à notre et à votre cause, n'hésitez pas, je suis à votre disposition !

Jean-Maurice RAOULT, 06 15 06 12 51 ou jm.raoult@sfr.fr